

## **CANADA**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 5 juillet 2012 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme, que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

**ADOPTÉ**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 4 juin 2012, soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

**ADOPTÉ**

#### **RAPPORT DE DISPONIBILITÉ**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard;

D=accuser réception du rapport de disponibilité et d=en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée;

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d=office qu=il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

**COMPTES PAYABLES**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette, que soient acceptées les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu=il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l=employeur	109 191.16
- Administration	19 325.69
- Sécurité publique	151 580.00
- Transport routier	73 759.54
- Hygiène du milieu	67 620.07
- Aménagement et urbanisme	6 666.71
- Loisirs et culture	9 894.42
- Financement	23 127.40
- Immobilisations/Investissements	30 529.34
<b>Total :</b>	<b>491 694.33</b>

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DU PUBLIC**

- **Micheline Goupil** – Demande d’informations concernant le projet d’amendement du règlement de zonage pour le secteur du Lac Perkins;
- **Charles Desmarais** – Même demande d’informations;
- **Christian Perreault** – Représentations en tant que propriétaire de la plus grande partie des terrains adjacents au Lac Perkins à l’effet qu’il ne considère pas pertinent le projet d’amendement au règlement de zonage en cours.
- Le Conseiller Bernard Laroche quitte la salle des délibérations à 20h00
- **2343 – 2012** – Eve-Lyne Laroche – Représentations pour que soit modifiée la résolution 2336-2012 du 04 juin 2012 laquelle faisait suite aux recommandations du Comité consultatif d’urbanisme pour les propriétés des 24 et 26 de la rue Saint-Louis;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que soit modifiée la résolution 2336-2012 du 4 juin dernier de sorte que la prohibition y mentionné et qui se lisait comme suit :

« Précisant que les travaux d’agrandissement par l’ajout d’un deuxième étage pourront faire l’objet d’un permis de rénovation mais que ce permis ne devra pas inclure :

- a) L’avant toit (corniche) situé au-dessus des accès latéraux projetés;
- b) Sur le côté mitoyen : aucune fenêtre et porte patio au niveau du premier plancher;

Spécifiant que tant que l’immeuble du 26 rue St-Louis sera existant occupé et le terrain séparé, ces travaux ne pourront faire l’objet d’un permis de rénovation »

Soit retirée et remplacée par la mention suivante:

« Autoriser sur le côté mitoyen la réalisation de portes et fenêtres dans la mesure où la fenestration sera « givrée » de manière à empêcher depuis ces ouvertures une vue sur la bâtisse voisine et ne permettre que le passage de la lumière;

Excluant la construction d’un avant-toit (corniche) situé au-dessus des accès latéraux projetés;

Ces restrictions prévalant tant et aussi longtemps que la résidence du 26 rue Saint-Louis existera et que le terrain sera identifié»;

**Ont voté en faveur** : Germain Ducharme, Lisette Fréchette et Michel Plourde

**Ont voté contre** : Jean-Guy Dionne et Francine L. Girard

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

- Le Conseiller Bernard Laroche reprend son siège à 20h45

### **RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.**

- **2344 – 2012 - Marcel Gagnon** – Demande d'autorisation pour acheter une partie des terrains de Marcel Perreault;

**Considérant** le peu d'activité agricole du secteur;

**Considérant** que la partie visée a pour effet d'agrandir le terrain d'une autre partie utilisée à des fins résidentielles et faire droit à la demande serait de nature à favoriser l'activité sylvicole;

**Considérant** que le terrain duquel cette partie serait détachée conservera néanmoins une superficie supérieure à 100 hectares;

**Considérant** que la demande est conforme à la réglementation municipale de construction, zonage et lotissement;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricole du Québec de faire droit à la demande.

### **ADOPTÉ**

### **RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION**

- Une liste des permis émis pour le mois de juin 2012, est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$608 401.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$4 443 121.00.

### **CORRESPONDANCE / RÉOLUTION**

- **2345 – 2012 - Solidarité rurale\***- Invitation pour le renouvellement de l'adhésion à Solidarité rurale au coût de 250.00\$;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité ne procède pas au renouvellement de son adhésion auprès de cet

organisme.

### **ADOPTÉ**

- **2346 – 2012 - Maryse Girard & Michael Côté** – Demande d’aplanissement de trottoir pour permettre la réalisation d’un accès par la rue Water au 65 (anciennement Maurice Annotte);

Il est propose par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité acquiesce à la demande formulée pourvu que les travaux d’abaissement du trottoir:

- 1° Soient réalisés par des personnes qualifiées et les frais en découlant soient à la charge des demandeurs;
- 2° N’aient pas pour effet de permettre du stationnement permanent dans la marge avant de la propriété ayant pour effet d’obstruer la vision latérale des automobilistes désireux d’accéder sur la rue Water depuis la rue Stevenson; et
- 3° Qu’un plan indiquant la localisation (en plongée) de cette entrée soit produit avant l’autorisation définitive.

### **ADOPTÉ**

- **2347 – 2012 - Corporation de développement de l’Étang Burbank** – Demande de résolution d’appui au projet de « Réhabilitation et élargissement de passerelles, nouvelles passerelles et nichoirs »;

**Considérant** l’importance de la mise en valeur du site de l’Étang Burbank pour l’activité récréative, économique et touristique tant sur le plan local que régional;

**Considérant** l’importance des sommes investies dans le site par la Municipalité elle-même;

**Considérant** l’importance de la contribution des bénévoles à la mise en valeur de ce site;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité accorde son appui à la demande de subvention dans le cadre du « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II – 2012/2013 » impliquant une mise de fonds du demandeur de \$35,575.00, de la Municipalité de \$4,775.00 et du « Programme » de \$39,675.00 pour un projet d’une valeur totale de \$79,565.00.

### **ADOPTÉ**

- **2348 – 2012 - Exposition Agricole de Richmond** – Invitation faite à « Jacques Hémond et invités » de participer à l'ouverture officielle de l'événement le 7 août 2012 à 17h00 et de confirmer avant le 1<sup>er</sup> août 2012;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité indique dès à présent qu'elle autorise le directeur général de procéder à l'émission d'un chèque en guise de commandite de la Municipalité dans l'album souvenir de cet organisme si demande lui en est faite pour le même format que celui offert par les années passées.

**ADOPTÉ**

### **AFFAIRES EN SUSPENS**

- **2349 – 2012 – Amendement au règlement de zonage 359** – Zones AS/78 & A-1 – Adoption de la seconde version suite à l'assemblée de consultation;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que soit adopté sans modification quant à la première version, le second projet d'amendement au règlement de zonage 359 de l'ancienne municipalité du Canton de Shipton pour les zones AS/78 et A-1 intitulé « **Règlement numéro 110-2012 - Amendement au règlement de zonage 359 – Zones AS/78 et A-1** ».

**ADOPTÉ**

- **2350 – 2012 – Pavage de la rue Hémond;**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que ce Conseil entérine la recommandation faite par la firme « EXP » d'octroyer le contrat de pavage de la rue Hémond au plus bas soumissionnaire conforme soit « Pavage Veilleux » pour la somme de \$52,621.70 taxes incluses de préférence à « R. Guilbault Construction à \$59,612.24 et « Sintra Inc. » pour la somme de \$61,328.12;

Mention sera faite à l'entrepreneur de la possibilité de communiquer avec les propriétaires riverains pour permettre de faire procéder au pavage de leur cour et/ou au raccordement de cette dernière à celui de la rue mais les frais en découlant devront être assumés par les propriétaires;

Le directeur général et/ou le Maire sont autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires s'il y a lieu.

**ADOPTÉ**

## AFFAIRES NOUVELLES

- **2351 – 2012** – **Vacances estivales** – Fermeture des bureaux administratifs;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés pour 2 semaines à compter du 23 juillet 2012 au 3 août 2012 inclusivement pour les vacances annuelles.

### **ADOPTÉ**

- **2352 – 2012** – **Parc Régional du mont Ham** – Projet de résolution transmis par la MRC des Sources;

**Considérant** les nombreux investissements que réalise déjà la Municipalité dans ses propres infrastructures;

**Considérant** les nombreux investissements que réalise déjà la Municipalité au maintien et développement d'infrastructures ayant un impact sur la plan régional puisqu'identifiées au schéma d'aménagement soient le parc de l'étang Burbank et la piste cyclable en plus du centre récréatif d'Asbestos totalisant à eux seuls une somme de plus de \$80,000.00;

**Considérant** que la Municipalité à d'importantes sommes à investir au cours des prochaines années dans ses infrastructures de loisirs (réaménagement de toute la piscine, du terrain de soccer, de la patinoire, de la fenestration du centre communautaire, du terrain de tennis et des différents parcs et terrains de jeux) sans oublier les autres secteurs de ses activités (travaux publics, hygiène du milieu etc...);

**Considérant** que les besoins en financement de la Municipalité au cours des prochaines années pourraient commander des versements annuels de plus de \$80,000.00;

**Considérant** que les retombées économiques d'un tel projet ne sauraient bénéficier à l'ensemble des « contribuables » de notre territoire mais seulement à certains secteurs de notre activité commerciale;

**Considérant** que la priorité des investissements payés par nos contribuables doit être accordée aux investissements qui les concernent directement et qui sont situés sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité indique à la MRC des Sources ***son désaccord total*** à la

création d'un parc régional pour le Mont Ham selon le plan de financement suggéré au projet impliquant une contribution de la Municipalité de plus de \$25,000.00 et ce sur 25 ans sans tenir compte des coûts d'opération et de mise en valeur qui ne peuvent aller qu'en augmentant substantiellement au fil des ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ INCLUANT  
LE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

- **2353 – 2012 – Peinture de camion 9751** – Soumission de PVL;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le département des travaux publics soit autorisé de faire procéder à un ouvrage de peinture du camion 9751 (cabine et armature) par la compagnie PVL d'Asbestos pour une somme maximale de \$9,021.61.

**ADOPTÉ**

- **2354 – 2012 – Peinture des filtres** – Autorisation pour achat de matériel;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par la Conseillère Francine L. Girard que le service des travaux publics soit autorisé de procéder à l'achat de la peinture nécessaire à la réfection extérieure de 2 des 3 filtres qui se trouve à l'usine de filtration et ce pour la somme de \$973.75 chez « Pièces d'auto Allison Inc ».

**ADOPTÉ**

- **2355 – 2012 – Travaux publics** – Réfection partielle de toiture – Garage municipal;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que le service des travaux publics soit autorisé de faire procéder à la réfection d'une partie de la toiture du garage municipal, versant ouest ayant le moins de pente par la compagnie « Toiture Everest Inc. » pour la somme de \$19,350.00 avant taxes selon l'estimation 12558 datée du 4 juillet 2012.

**ADOPTÉ**

- **2356 -2012 – Monument McLeay** – Demande de subvention;

**Considérant** que la Ville de Danville par sa résolution 2323-2012 a décrété d'inclure à son budget 2013 une somme de \$2,000.00 pour compenser en temps ou matériel l'installation d'un monument (Alexander McLeay) au carré de Danville ;

**Considérant** qu'à l'occasion d'une rencontre des membres du Conseil avec monsieur Yvon Vallières membre de l'Assemblée Nationale du Québec pour le comté de Richmond ce dernier à manifesté son intérêt de contribuer de façon significative au projet du monument et demandé à recevoir les documents explicatifs du projet de la loge #15 lesquels lui auraient été livrés en date du 30 mars 2012 ;

**Considérant** que monsieur Yvon Vallières membre de l'Assemblée Nationale du Québec pour le comté de Richmond avait demandé que la Municipalité lui transmette une demande officielle de subvention considérant que le dévoilement de ce monument ou plaque commémorative est prévu avoir lieu à l'occasion du Symposium des Arts de Danville édition 2013 ;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne qu'une demande officielle soit adressée à monsieur Yvon Vallières, Membre de l'Assemblée Nationale du Québec demandant une contribution financière au montant de \$2,500.00 pour permettre la réalisation et implantation de ce monument ou plaque commémorative.

#### **ADOPTÉ**

- **2357 – 2012** – **Dossier Gaz de Schiste** – Organisation de séances d'information;

**Considérant** que la loi sur les mines est de compétence provinciale et que toute intervention réglementaire de la Municipalité dans ce champ de compétence serait nulle et non avenue ;

**Considérant** que tout propriétaire peut donner libre accès à sa propriété à des individus ou compagnies désireux de prospecter pour déceler la présence de gisements de quelque nature que ce soit ;

**Considérant** l'importance de la ressource aquifère tant pour la consommation humaine que pour le développement économique de notre municipalité;

**Considérant** l'inquiétude manifestée par un nombre significatif de citoyens de notre Municipalité, dont certains nous demandent de prendre position dans le dossier des gaz de schiste;

**Considérant** qu'il est par conséquent du devoir du MDDEP de s'assurer du respect des enjeux, environnementaux, sociaux et économiques de l'exploitation des matières premières et qu'il est par conséquent du devoir du Gouvernement du Québec d'informer les Municipalités, via le MAMROT, le MDDEP et le Ministère des ressources naturelles ;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche :

1° D'exiger une rencontre, voir même plusieurs rencontres avec les

élus de la Ville de Danville avec les responsables du dossier « Gaz de schiste » afin de leur permettre de connaître les orientations, les risques potentiels, les bénéfices potentiels, les impacts économiques directs et indirects, responsabilités environnementales réciproques, responsabilités en termes d'infrastructures diverses (routières, aqueduc, traitements des rejets, etc.), sans toutefois se limiter à ses aspects, émanant du dossier d'exploitation des gaz de schiste sur le territoire de la Ville de Danville et les municipalités limitrophes ; et

- 2° Que cette demande de rencontre soit rédigée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville à l'attention de monsieur Yvon Vallières, Membre de l'Assemblée Nationale du Québec pour le Comté de Richmond.

### **ADOPTÉ**

#### **- 2358 – 2012 – Plan d'action et pacte rural;**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité communique avec monsieur Yves Gaillardetz de la firme « Urbanex-Roche » pour discuter de la possibilité d'élaborer un plan d'action sur les infrastructures en loisirs tenant compte du programme du « Pacte rural » auquel est éligible la Municipalité.

### **ADOPTÉ**

#### **- 2359 – 2012 – Développement durable – Constitution d'une réserve;**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité :

- 1° Avec les argents qu'elle recevra du « Programme des redevances pour la collecte des matières résiduelles » soit une somme de près \$201,000.00 constitue une réserve dont l'utilisation sera dédiée à la réalisation de projets reliés à la récupération et au développement durable; et
- 2° Réactive le comité du développement durable en y adjoignant les Conseiller Jean-Guy Dionne et Bernard Laroche.

### **ADOPTÉ**

#### **- 2360 – 2012 – Service d'éco-centre - Publicité pour le nouveau service – Transport Yergeau;**

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par la Conseillère Francine L. Girard que la

Municipalité accepte de défrayer la publicité visant à faire connaître le nouveau service d'éco-centre dont s'est doté la Ville de Danville en partenariat avec Transport Yergeau Inc. publicité pouvant être faite sur les ondes de CJAN et dans le Journal Les Actualités.

**ADOPTÉ**

- **2361 – 2012 – Association des pompiers de Danville;**

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité accepte de contribuer financièrement à l'activité sociale de l'Association des pompiers pour une somme de \$1,500.00.

**ADOPTÉ**

**LEVÉE DE L=ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard, que la présente assemblée soit levée.

**ADOPTÉ**

**Jacques Hémond, Maire**

**Michel Lecours, Directeur-général  
et secrétaire-trésorier**